Le Service de renseignement stratégique devient un organe civil

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **145 (2000)**

Heft 10

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-346061

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

trophe font de l'excellent travail sans assurer eux-mêmes leur protection armée; c'est très bien ainsi et on ne peut que leur souhaiter longue vie et plein succès! Il n'est question ici que des formations militaires, traditionnellement armées ou bénéficiant d'une protection armée (font exception, bien sûr, les formations sanitaires): pour celles-là, quelle solution? Si l'on exclut, pour les raisons qu'on vient de voir, leur protection par nos soins, l'alternative est simple:

■ **Ne pas y aller**. L'abstention supprime le problème, mais elle supprime aussi l'efficacité. Nos formations du génie, de transports, de transmissions et autres peuvent rendre de grands services, tout en accumulant d'utiles expériences. De part et d'autre, tout le monde serait perdant. C'est pourtant la seule solution ... si l'on écarte l'autre.

■ **Y aller mais comme maintenant**, c'est-à-dire sans armement de combat. Les inconvénients sont principalement d'ordre pratique (gérer la collaboration avec des détachements de protection étrangers) et psychologique (accepter d'être protégé par d'autres).

N'ayons pourtant pas honte d'expliquer les bonnes raisons qu'a la Suisse de ne pas faire comme tout le monde: pas forcément mieux, mais autrement! Ainsi les risques resteront faibles et l'utilité évidente, pour nous comme pour les victimes de la guerre humanitaire. Libre à ceux qui se sentiraient un peu nus, sans protection 100% helvétique, de s'abstenir.

N'en déplaise à quelques bonnes âmes, la Suisse a intérêt à se montrer généreuse et efficace hors de nos frontières; mais sa plus grande force est de pouvoir aller partout, d'être bien accueillie partout, d'aider partout, parce qu'on sait que «les Suisses ne tuent pas», lorsque la défense de leur pays n'est pas en jeu. C'est cela l'ouverture: être présent et utile partout, mais sans amener nos mitrailleuses, nos roquettes et nos chars! Ce capital de confiance est précieux; ne le dilapidons pas en rompant avec une tradition qui a fait ses preuves en prenant le risque d'affrontements qui, malgré toutes les précautions, pourraient nous coûter politiquement très cher. C'est cette évidence qui doit l'emporter sur toute autre considération, militaire ou non.

P. M.

Le Service de renseignement stratégique devient un organe civil

Le Conseil fédéral a décidé de détacher de l'Etat-major général le Service de renseignement stratégique, d'en faire une organisation civile qui restera intégrée au Département de la défense, de la protection de la population et des sports. Les fractions d'état-major de l'armée, affectées au service de renseignement stratégique, seront progressivement dissoutes. En revanche, le personnel scientifique de milice, chargé de tâches d'analyse et d'évacuation, sera conservé. L'Etat-major général continuera à disposer d'un Service de renseignement militaire (actuellement, Service de renseignement de l'armée); les Forces aériennes conserveront leur Service de renseignement.